

**Diagnostic des sols sur les lieux  
accueillant des enfants et adolescents**

**Déploiement national**

**Ecole élémentaire publique  
ANQUETIL Reims (51)**

**Rapport Technique de Phase 2 (RT2)**

N° 0510501T\_RT2

# **Diagnostic des sols sur les lieux accueillant des enfants et adolescents**

## **Déploiement national**

### **Ecole élémentaire publique ANQUETIL Reims (51)**

### **Rapport Technique de Phase 2 (RT2)**

N° 0510501T\_RT2



	<b>Nom / Visa</b>	<b>Fonction</b>
<b>Rédacteur</b>	Louise MALINGRE Frédéric PERNEL	Ingénieur d'Etudes
<b>Vérificateur</b>	Isabelle DURLET	Chef de Projets
<b>Approbateur</b>	Laurent ROUGIEUX	Directeur de Projets

## ***SYNTHESE***

L'Etat Français a souhaité faire procéder, comme le prévoit l'**action 19 du 2<sup>ème</sup> Plan national santé environnement 2009-2013**, à un examen des situations environnementales liées au fait que des établissements accueillant des enfants ou des adolescents (ETS), tels que des crèches et des écoles, soient situés sur/ou à proximité immédiate d'anciens sites industriels ou d'activités de service recensés dans la base *BASIAS*<sup>1</sup>. Cette démarche est traduite dans l'article 43 de la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement, promulguée le 5 août 2009. Elle est pilotée par le Ministère en charge de l'Écologie.

### **Description de l'établissement scolaire, résultats de l'étude historique et documentaire**

L'école élémentaire publique Anquetil (ETS 0510501T) est localisée au 17, rue Anquetil à Reims (51), au nord-ouest du centre-ville de Reims et à environ 500 m au nord de la gare SNCF de Reims. Propriété de la ville de Reims, elle s'étend sur une surface d'environ 3 270 m<sup>2</sup> et accueille environ 200 élèves âgés de 6 à 12 ans. L'école élémentaire partage une cantine et ses accès avec l'école maternelle Anquetil, faisant l'objet de rapports spécifiques (n°0510568R\_RNPP et 0510568R\_RT2).

L'étude historique et documentaire (phase 1 du diagnostic) a confirmé la contiguïté de l'ETS avec un ancien site industriel BASIAS (CHA5105361, serrurerie) et a mis en évidence la proximité de deux autres sites (BASIAS CHA5105324, fabrication d'articles en papier/carton et imprimerie ; et BASIAS CHA5105219, industrie textile, parfumerie) ayant potentiellement influencé la qualité des milieux au droit de l'ETS, au vu notamment de la présence d'anciennes cheminées industrielles.

S'agissant d'une école élémentaire avec jardin pédagogique et sans logement de fonction, l'étude historique a conclu à des potentialités d'exposition par inhalation de l'air dans les pièces du bâtiment, air qui serait susceptible d'être dégradé par des pollutions éventuelles provenant du site BASIAS contigu.

Le scénario d'exposition par ingestion d'eau du robinet par les enfants n'a pas été retenu car les réseaux d'eau potable ne traversent pas l'emprise d'anciens sites industriels.

Le scénario d'exposition par ingestion de sols superficiels par les enfants n'a pas été considéré du fait de l'âge des enfants (6 à 12 ans) pour lequel le porté main-bouche n'est pas pertinent.

### **Résultats des investigations**

Des investigations de phase 2 ont été menées sur les milieux « air du sol sous dalle » au droit d'une salle de classe différente de celle initialement retenue et

---

<sup>1</sup> BASIAS : Base de données d'Anciens Sites Industriels et Activités de Services

« air du sol » au droit de la cour sud-est sous enrobé. Les substances recherchées sont les substances associées aux activités industrielles recensées.

Les résultats ont été interprétés conformément au guide de gestion des résultats des diagnostics réalisés dans les lieux accueillant enfants et adolescents (BRGM, ADEME, INERIS, InVS) de novembre 2010 et à la note ministérielle du 8 février 2007 définissant le cadre général de la politique nationale en matière de gestion des sites et sols pollués.

Des hydrocarbures volatils ont été quantifiés dans l'air sous dalle et dans les gaz du sol sous enrobé. Cependant, les niveaux de concentration dans l'air intérieur des salles de classe, évalués sur la base des concentrations mesurées dans l'air sous la dalle, sont inférieurs à la borne basse des intervalles de gestion définis dans le guide de gestion des résultats des diagnostics.

A l'issue de la phase 2, l'école élémentaire publique (ETS n°0510501T) est donc classé en **catégorie B** de la démarche ETS : **« les aménagements et les usages actuels permettent de protéger les personnes des expositions aux pollutions, que les pollutions soient potentielles ou avérées.**

Des modalités de gestion de l'information doivent cependant être mises en place pour expliquer ce qui doit être fait si les aménagements ou les usages des lieux venaient à être modifiés. »

Toutefois dans l'hypothèse d'une dégradation de la dalle des bâtiments de l'ETS (perforation ou démantèlement lors de travaux d'aménagements), qui n'assurerait alors plus son rôle protecteur, la qualité de l'air intérieur pourrait tendre vers la qualité de l'air mesurée sous la dalle (et dépasser alors la borne inférieure des intervalles de gestion). Ceci amène à recommander le maintien de cette dalle en bon état.

**Cet avis concerne la configuration actuelle de l'ETS et se base sur les connaissances techniques et scientifiques du moment, au regard de la méthodologie mise en œuvre dans le cadre de la démarche « Etablissements sensibles ».**